

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 JANVIER 2021

Présents : JL Martin – A Rixte – N Fontany – R Givaudan – A Milési – R Maurin – G Mentzer – P Fabre – G Gosselin – JP Mazel – B Jouve – A Gentil - P Gaillard - I Mejean – S Ravier – D Amédéo – M Vigné

Absents : P.Théolas, MN. Albelda

Pouvoirs : P. Théolas à D Amédéo, MN. Albelda à R. Givaudan

Date de convocation : 12 janvier 2021

Secrétaire de séance : Béatrice Jouve

Séance ouverte à 18h00

Après une année 2020 particulièrement éprouvante à bien des égards, marquée par une crise sanitaire à l'échelle mondiale, 2021 s'ouvre en nourrissant l'espoir de meilleurs présages.

En dépit de ce contexte toujours troublé, Monsieur le Maire présente ses meilleurs vœux de bonheur et de prospérité pour cette nouvelle année.

Que 2021 soit pour vous et vos proches une année de paix et de réussite dans tous les domaines de la vie. En cette période si particulière, le contexte m'autorise plus que jamais à vous souhaiter une année pleine de santé pour vous tous et ceux qui vous sont chers.

Le contexte sanitaire ne nous permet pas d'organiser la traditionnelle cérémonie des vœux à la population. Ce moment fort dans la vie municipale est l'occasion de souhaiter à tous le meilleur pour l'année à venir.

Nous profitons de ce premier Conseil Municipal pour adresser aux taulignanaïses et taulignanaïses tous nos vœux de bonheur, de santé et de réussite pour 2021.

En espérant que cette nouvelle année soit prospère pour notre commune avec de nombreux projets et de belles réalisations. Nous souhaitons également que notre village reprenne une vie normale avec la réouverture de tous nos commerces et notamment nos cafés et restaurants lourdement impactés par cette crise.

Cette année 2020, nous avons perdu deux anciens élus :

- Mme Suzanne GUIGNABAUDET décédée le 13 septembre. Elle a été conseillère municipale de 2008 à 2014
- M. Robert CHANABAS décédé le 19 novembre. Il a été adjoint au maire de 1977 à 1989 et de 1995 à 2002 et conseiller municipal de 1989 à 1995 et de 2002 à 2008.

Nous avons une pensée pour eux ce soir.

**Mise au vote du procès verbal de la séance du 30 novembre 2020**

Accord unanime de l'assemblée sur le procès-verbal du 30 novembre 2020.

**Travaux d'embellissement du village et de son école maternelle : demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du Bonus Relance**

Nous avons rencontré fin août, le conseiller régional Mounir Aarab qui nous avait exposé le dispositif du bonus relance 2020-2021. Avec lui, nous avons recensé les projets à court terme de la commune qui pouvaient être éligibles à ce dispositif.

Les travaux doivent démarrer avant le 30/06/2021 pour être retenus au titre de ce financement qui peut atteindre jusqu'à 50%.

Nous avons ainsi recensé les travaux suivants :

- Création d'un préau dans la cour de l'école élémentaire (déjà prévu au budget 2020)
- Peintures intérieures (école maternelle et restaurant scolaire)
- Mise en accessibilité des WC de la Place de la République
- Marquage au sol, signalétique routière

Le dossier a été déposé auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes le 3 septembre avant le démarrage de ces travaux.

Pour régulariser cette demande de subvention, il faut fournir à la Région la délibération du Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet d'embellissement du village et de son école maternelle pour un montant total de 52 881 € HT, sollicite une subvention la plus large possible auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour l'accompagnement financier de ces projets au titre du Bonus Relance 2020-2021 et précise que les crédits étaient ouverts au BP 2020 et seront reportés sur le BP 2021.**

Rémi Maurin, adjoint au Maire chargé des affaires scolaires informe l'assemblée que les travaux de peinture intérieure ont été réalisés pendant les vacances de Noël au restaurant scolaire et la réfection des peintures de l'école maternelle se fera pendant les vacances d'hiver et de printemps.

Notre prestataire pour l'éclairage public, l'entreprise LOUBIERE, a constaté des défaillances sur l'éclairage extérieur du groupe scolaire (éclairage « boules ») et des travaux de mise en sécurité sont nécessaires. Ils seront réalisés pendant les prochaines vacances scolaires en février.

Pour finir sur les écoles, Rémi Maurin informe l'assemblée que notre demande de financement au titre de l'appel à projets « Label école numérique 2020 » pour financer l'acquisition de vidéoprojecteurs et tablettes tactiles n'a pas été retenue. Cependant, un nouvel appel à projets pour de l'équipement numérique vient d'être publié sur le Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale ; il s'agit du Socle Numérique dans les Ecoles Élémentaires, plan d'équipement pour les élèves en cycle 2 et 3. Le montant du financement sera de 70%. Ainsi, notre projet va être une nouvelle fois déposé au titre de ce plan de relance dédié au numérique pour l'éducation. Les dossiers seront instruits en avril 2021.

Monsieur le Maire rajoute que les travaux de mise en accessibilité des WC publics de la Place de la République sont en cours. Lorsque qu'ils seront terminés, tous les espaces publics et les bâtiments publics seront accessibles aux personnes à mobilité réduite.

**Renforcement du réseau AEP Route de Grillon : approbation de l'avant-projet et demande de subvention auprès des financeurs**

Le 18 décembre dernier, Monsieur le Maire a accepté la mission de maîtrise d'œuvre proposée par le cabinet NALDEO de Montélimar pour la réhabilitation et le renforcement du réseau AEP Route de Grillon pour un montant de 11 435 € HT. En effet, le descriptif réalisé dans le schéma directeur est trop succinct pour solliciter les financeurs et consulter les entreprises. Ainsi, il nous a paru indispensable de demander le soutien d'un maître d'œuvre pour quantifier nos besoins dans le cadre de l'appel d'offres, pour monter les dossiers de consultation, pour suivre les travaux et procéder aux opérations de réception. Il faut également noter qu'une coordination est envisagée avec ADN, dont le local technique (NRO) se situe Route de Grillon. Ce local est destiné à raccorder la fibre optique de Taulignan ainsi que 7 communes voisines. Les travaux ADN comportent 4 fourreaux DN 60mm PVC et 3 chambres de tirage.

Pour rappel, par délibération en date du 28 septembre 2020, le Conseil Municipal avait approuvé le projet de renouvellement du réseau AEP – Route de Grillon inscrit au Contrat versant du Lez. En effet, l'antenne de la Route de Grillon, longue de 800 ml, a été répertoriée, lors des campagnes de recherche de fuites, comme la canalisation la plus fuyarde du réseau. De nombreuses réparations ont été effectuées en 2020, mais de nouvelles fuites apparaissent.

Il s'agit d'une canalisation en PVC, de type « collée », posée dans les années 1975 de section 50mm. La pose de cette conduite a été réalisée sans lit de pose et sans enrobage par du sable. Elle est donc particulièrement vulnérable.

Avec près de 45m<sup>3</sup>/j de fuite, pour un linéaire de 800ml environ, cette canalisation totalise un indice linéaire de fuite de 56m<sup>3</sup>/km.

Jean-Paul Mazel rajoute que cette route est fréquemment empruntée par des véhicules lourds (point d'apport volontaire, station d'épuration, distillerie).

Les travaux consistent à :

- Poser 2 conduites volantes sur un tronçon de 200 ml environ, de part et d'autre de la route,
- Sectionnement de la conduite sur les 200 derniers mètres environ, puis par tranche de 200 ml,
- Découpe du revêtement,
- Terrassement et évacuation,
- Pose de la conduite en DN 125mm fonte,
- Reprise des 25 branchements,
- Pose de 2 poteaux incendie

Le coût des travaux avait été estimé à 179 000 € HT dans le cadre de notre schéma directeur d'eau potable. Ces travaux peuvent être financés à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau et 20% par le Département car ils sont inscrits au Contrat versant du Lez.

La cabinet NALDEO, dans le cadre de cet avant-projet plus détaillé, les a estimés à 179 500 € HT (soit 215 400 € TTC) auquel il rajoute les 43 548.33 € HT (soit 52 258 € TTC) de la fibre optique (pris en charge par ADN).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avant-projet présenté par le maître d'œuvre pour la réhabilitation et le renforcement de la conduite AEP Route de Grillon pour un montant de 179 500 € HT, sollicite l'Agence de l'Eau et le Département de la Drôme pour l'octroi de subventions les plus larges possibles et précise que les travaux seront inscrits au budget primitif 2021 de la régie Eau et Assainissement au compte 2315/100.**

**Ardèche Drôme Numérique : Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour l'opération relative au renforcement d'un réseau d'eau potable Route de Grillon**

La commune de Taulignan envisage des travaux de renforcement du réseau d'eau potable – Route de Grillon.

C'est dans ce cadre qu'ADN a saisi l'opportunité de réaliser des infrastructures de communications électroniques, à savoir la pose de fourreaux et chambres de tirages. La fibre optique devrait être déployée en 2023 sur notre commune. Afin d'ouvrir la route qu'une seule fois, il a été prévu par anticipation de réaliser ces travaux pour la fibre optique.

Jean-Paul Mazel précise que la Communauté de communes Enclave des Papes Pays de Grignan a la compétence Fibre optique, il se demande si la commune doit intervenir.

En effet, depuis 2014, la CCEPPG a conventionné avec le syndicat Ardèche Drôme Numérique en charge du déploiement de la fibre. La communauté de communes s'est engagée auprès du syndicat à s'acquitter du montant à financer pour raccorder les 6 170 prises des 15 communes Drômoises de la CCEPPG co-financées par la Région AURA, l'Etat, l'Europe, et le Conseil Départemental.

En ce qui concerne les travaux de pose de fourreaux et chambres de tirages réalisés par anticipation avant la date de déploiement prévue sur notre territoire, ils sont pris en charge directement par ADN et n'entre pas dans la participation de la CCEPPG.

Cette opération unique, réalisée conjointement par ADN et la collectivité, relève simultanément de la compétence des deux parties contractantes, qui la cofinanceront à hauteur estimée de 52 258 € TTC pour ADN et de 215 400 € TTC pour la collectivité.

En vue d'offrir davantage de souplesse dans la mise en œuvre de cette opération globale, et au vu de la technicité nécessaire à son bon déroulement, les parties ont souhaité recourir aux modalités du transfert de maîtrise d'ouvrage en application de l'article L 2422-12 du code de la commande publique.

En application des dispositions de cet article, une convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée.

ADN décide donc de transférer temporairement sa maîtrise d'ouvrage à la commune de Taulignan pour la réalisation des travaux d'infrastructures passives de communications électroniques.

La collectivité s'engage à assumer la gestion administrative, financière et technique de l'opération (consultation des entreprises, conclure et signer les marchés, s'assurer de la bonne exécution des marchés, procéder au paiement des entreprises, assurer le suivi des travaux et la réception des ouvrages, procéder à la remise à ADN des ouvrages lui revenant).

La collectivité ne percevra aucune rémunération au titre des missions réalisées en qualité de maître d'ouvrage unique pour la réalisation des travaux.

ADN effectue un premier versement correspondant à 90 % du montant estimatif TTC à la date de signature de la convention (soit 47 032.20 €).

Après notification du procès-verbal de réception des ouvrages, ADN effectue un dernier versement correspondant au solde restant dû par ADN.

ADN sera tenu informé de l'ensemble des marchés passés et invité aux réunions de chantier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention avec Ardèche Drôme Numérique pour le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour l'opération relative au renforcement d'un réseau d'eau potable et autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier adjoint à signer ladite convention et toutes pièces relatives à ce dossier.**

## Droits de préemption urbain

En application de sa délégation de compétence accordée par le Conseil Municipal sur les D.P.U, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas préempté sur les dossiers suivants : AW n°42 lotissement la chenaie, AX n°132 rue vieille mérique, AW n°11 et 74 les chirouses, AA n°17 les bories, AM n°113 rue des côtes du rhône, AM n°113 et 116 rue des côtes du rhône, AX n°29 trou de spics er AX n°291 impasse de la vendée

## Dossiers divers

- Courrier de Monsieur Mohamed BENALAYA et Aude MONNIER – demande acquisition de terrain appartenant à la commune et jouxtant leur propriété.

Le terrain communal en question sert actuellement de jardins familiaux. Sur cette parcelle, trois jardins familiaux sont attribués gratuitement par période de 3 ans.

Monsieur le Maire rajoute qu'au précédent mandat, la municipalité avait eu la volonté de mettre en place des jardins familiaux. Aujourd'hui le Centre Communal d'Action Sociale met à disposition 7 jardins familiaux tous situés chemin des Combes à proximité immédiate de la Riahle.

Avec la crise sanitaire et le confinement du printemps, les jardiniers n'étaient pas autorisés à exploiter leur jardin et ces trois parcelles en contrebas de la propriété de Monsieur Mohamed Benalaya et Madame Aude Monnier ont été peu entretenues et donc peu esthétiques pour le voisinage.

Nicole Fontany précise que le CCAS a modifié le règlement sur l'utilisation des jardins et l'installation de serres est désormais interdite.

Anne Gentil, dans le cadre de la révision du PLU, pense qu'il serait dommageable de se priver d'une parcelle de terrain en bordure de la Riahle qui pourrait peut-être dans l'avenir nous servir dans le cadre d'une création de voie verte ou pour un projet de valorisation et d'embellissement de ce cours d'eau.

Supprimer 3 jardins familiaux irait à l'encontre de l'action menée par la municipalité ces dernières années. Il n'y a pas d'urgence.

A la majorité des membres, le Conseil Municipal ne souhaite pas vendre cette parcelle.

- Opération « sachets de pharmacie »

Le vendredi 8 janvier, des gendarmes des brigades de Nyons et Dieulefit en présence de Marie-Pierre MONIER, sénatrice de la Drôme, de la secrétaire générale de la Sous Préfecture de Nyons et moi-même avons remis à Pierre-Marie BOURRAT et son équipe de l'officine de Taulignan des sachets de pharmacie avec la diffusion de messages de prévention pour la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

Les usagers et clients de la pharmacie pourront prendre connaissance des éléments essentiels à connaître et seront guidés vers les interlocuteurs institutionnels, associatifs qui pourront les aider.

Cette démarche a été initiée grâce au partenariat entre l'union des syndicats de pharmaciens d'officine 26-07 et l'association des réservistes citoyens gendarmerie 26.

Cet engagement s'inscrit dans la vocation de la réserve citoyenne, à savoir développer les actions d'informations comme de sensibilisation, de communication et de relations publiques au profit des forces armées.

Ce partenariat est essentiel car les pharmaciens constituent un "relais d'alerte" opérant et prégnant auprès des victimes comme des témoins qui ne peuvent appeler, pour diverses raisons, directement les services de la gendarmerie.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des personnes qui se sont mobilisées sur cette action.

110 sachets ont été distribués par pharmacie.

Monsieur le Maire souhaiterait, par l'intermédiaire du CCAS, financer l'acquisition de sachets supplémentaires pour la pharmacie de Taulignan, y apposer le logo de la mairie et ainsi montrer l'engagement de la municipalité pour cette cause.

Nicole Fontany va prendre contact avec l'association des réservistes citoyens de la gendarmerie 26 pour se renseigner sur le coût et les modalités pour l'impression de ces sachets.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19h20

Le Maire,

Jean-Louis MARTIN

